

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 13 décembre 2021

N° 309/12/2021 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE DANS LE CADRE DU FCIE A LA SOCIETE AGRILIVE

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 13 décembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 07 décembre 2021.

Présents Titulaires : 43

Mesdames, Messieurs, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel de LABRIOLLE, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Sandrine LAGARDE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 2

Messieurs, Jean-Martial DEJEAN à Khalid LAABID, Stéphane GONZALEZ à Arnaud HILION.

Absents Excusés : 3

Madame, Messieurs, Mathieu ALBERT, Michel CORNILLE, Lucie FOURNEL.

Monsieur Bernard PAILLARES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La société AGRILIVE, créée le 01/10/2020 par Nicolas BERNARD à Montauban au 57 Avenue Gambetta, a pour objet l'étude, la conception et la vente d'objets et de produits connectés liés à l'agriculture ainsi que la numérisation des données agricoles.

Son innovation consiste en la création d'un système embarqué universel permettant de déployer des services numériques d'aide à l'exploitation agricole grâce à un système de coordonnées GPS précis. Le projet porté par l'entreprise entend développer un boîtier capable d'assurer la traçabilité et le suivi des phases de pulvérisation des produits phytopharmaceutiques en arboriculture et en viticulture afin de réaliser des économies et de garantir un traitement plus efficace de ces exploitations.

AGRILIVE vise le marché de l'arboriculture, en particulier celui de la pomme pour ensuite étendre sa solution au marché de la viticulture. L'objet étant de diffuser son produit par l'intermédiaire de concessionnaires et entreprises de l'agroéquipement.

Ce projet agritech représente un investissement de 100 000€ qui doit permettre d'accélérer la commercialisation de son produit ainsi que l'amélioration de sa solution logicielle pour optimiser et diversifier ses fonctionnalités.

La société AGRILIVE entend créer a minima deux emplois (un commercial et un technicien) à l'horizon 2023.

Afin de réaliser ce projet, l'entreprise a sollicité le Grand Montauban pour accélérer son développement et la commercialisation de son produit.

Aussi, le Grand Montauban, par délibération n°187 du 22 octobre 2014, a adopté la modification du règlement des aides à l'entrepris, par la signature d'une convention d'application du Schéma Régional de Développement Economique, de l'Innovation et de la Recherche entre le Conseil Régional et le Grand Montauban. Désormais, le Grand Montauban peut intervenir sur les investissements immobiliers et matériels, sur les projets d'innovation individuels et collectifs dans le cadre d'appels à projets, et sur l'aide au conseil stratégique.

Vu la délibération n° 72/04/2021 du 08 avril 2021 portant « Appel à projet Start-Up Grand Montauban »,
Dans la mesure où il est possible d'aider au maximum à hauteur de 45% de l'investissement éligible, plafonné à 100 000€, il a été prévu :

Aide du FCIE Grand Montauban, sur l'investissement d'innovation et de développement : 20 000€

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 30 novembre 2021,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- accorder une aide à l'entreprise AGRILIVE d'un montant de 20 000 € dans le cadre de son investissement d'innovation,
- autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'engagement avec l'entreprise AGRILIVE, telle qu'annexée à la présente.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

15 DEC. 2021

De sa publication et/ou affichage le :

15 DEC. 2021

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 13 décembre 2021

Le Président,
Thierry DEVILLE



